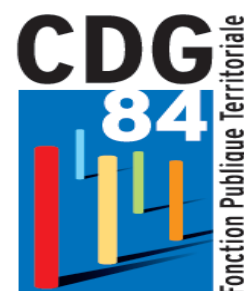


# CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2008-2009

## PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET HAUTE CORSE



Ce calendrier est établi à titre prévisionnel : seuls les arrêtés d'ouverture attestent de l'organisation effective des concours et examens.  
Les dates des épreuves sont prévisionnelles et peuvent faire l'objet de modifications.



# SOMMAIRE

✚ Informations Générales	Page 4
✚ Conditions Générales d'inscription	Page 6
✚ Concours organisés pour la session 2008-2009	Page 7
✚ Examens organisés pour la session 2008-2009	Page 9
✚ Conditions d'inscription aux concours organisés	Page 11
✚ Conditions d'inscription aux examens organisés	Page 15
✚ Coordonnées des Centres de Gestion partenaires	Page 20

# INFORMATIONS GENERALES

## ➤ Comment obtenir des informations relatives à un concours ou un examen ?

Les notices d'informations des concours et examens organisés par les centres de gestion PACA et Haute Corse sont diffusées à l'accueil de chaque centre de gestion et sont téléchargeables sur les sites internet des CDG.

## ➤ Après de quel Centre s'inscrire ?

Le nom du ou des Centres organisateurs où vous pouvez vous inscrire est indiqué dans la colonne « CDG organisateurs » des tableaux du calendrier. S'il y a plusieurs Centres organisateurs pour le concours ou l'examen pour lequel vous souhaitez vous inscrire, nous vous conseillons de vous inscrire dans le Centre le plus proche de votre domicile pour faciliter votre participation aux épreuves.

## ➤ Inscription par dossier papier (CDG 04, 05, 13, 83, 84, 2B)

Pour toute demande de retrait par courrier, il est impératif de respecter les dates indiquées dans les tableaux du calendrier et d'accompagner votre demande de dossier d'une enveloppe 320 x 230 mm (32 x 23 cm) libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif de 1,33 €.

Pour les retraits de dossiers à l'accueil des Centres organisateurs, vous trouverez les informations concernant l'adresse et les horaires d'ouverture de chaque Centre en dernière page de ce calendrier.

## ➤ Préinscription par internet (CDG 06, 83, 84)

La préinscription par internet vous permet de vous préinscrire 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 pendant la période fixée par le calendrier.

Vous effectuez la procédure de préinscription en ligne proposée par le Centre de Gestion dans lequel vous souhaitez vous inscrire.

A l'issue de cette procédure, vous imprimez votre dossier d'inscription qui comporte un n° unique et vous le retournez avec les pièces justificatives demandées avant la date limite de dépôt des dossiers : **seul sera accepté le dossier d'inscription imprimé par le candidat avec le n° unique qui lui a été attribué** : les captures d'écrans ou les photocopies de dossiers d'autres candidats seront rejetées.

**La préinscription sur Internet n'est validée qu'à réception du dossier imprimé et des pièces demandés, adressés ou déposés dans les délais au Centre de Gestion organisateur.**

**ATTENTION ! Les inscriptions auprès du CDG06 se font uniquement par préinscription internet.**

Si vous ne disposez pas d'un accès internet et souhaitez vous inscrire à un concours/examen organisé par le CDG06, vous pouvez :

- Soit vous rendre dans les points d'accès public internet dont la liste est disponible sur simple demande à l'accueil du CDG06 ;
- Soit venir faire votre inscription à l'accueil du CDG06 : vous pourrez dans ce cas être assisté dans votre démarche par le personnel du Centre.

### ➤ Validité des inscriptions

**Seul le cachet de la Poste** fait foi pour apprécier la validité des demandes et des dépôts de dossiers adressés par courrier.

**Seront refusés :**

- Les demandes de dossier faites par courriel, télécopie ou téléphone.
- Les dossiers déposés ou postés hors délais, les photocopies de dossiers d'inscription, les dossiers insuffisamment affranchis faisant l'objet d'une taxe postale ou réexpédiés après la date limite de dépôt du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'un défaut d'adressage.

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

## ➤ CONDITIONS GENERALES D'ACCES A LA FONCTION PUBLIQUE

*(Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)*

- Etre français ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir de casier judiciaire (Bulletin n°2) portant des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Etre âgé d'au moins 16 ans (18 ans pour les concours de la filière Police) ;
- Etre titulaire du diplôme exigé par la loi pour accéder au concours souhaité (Cas d'exemption de diplômes pour les concours d'accès aux emplois qui n'impliquent pas la possession d'un diplôme normalement exigé pour l'exercice de la profession : les pères et mères de trois enfants – les sportifs de haut niveau).

## ➤ CONDITIONS D'ACCES AU TROISIEME CONCOURS

- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Remplir l'une des 3 conditions suivantes :
  - ✓ Soit justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles équivalentes aux missions du grade concerné.
  - ✓ Soit justifier d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.
  - ✓ Soit justifier d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association : La notion de responsable d'association est précisée par l'article 9-2 du décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985. Selon cet article, doit être considérée comme responsable toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

### **ATTENTION :**

***La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif, ou en vertu d'un mandat local, ne peut être prise en compte pour l'accès au troisième concours que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.***

# CALENDRIER DES CONCOURS

Concours	Cat	Spécialités	CDG organismes	MODALITES D'INSCRIPTION				Date prévisionnelle des épreuves écrites
				Début des retraits des dossiers papiers ou des préinscriptions	Date limite d'acceptation des demandes de dossiers par voie postale et fin des préinscriptions CDG84 et 83	Fin des préinscriptions CDG06	Fin des retraits de dossiers papiers sur place et date limite de dépôt	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Rédacteur Territorial	B	Administration Générale	04, 05, 2B	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>		<i>Inscriptions closes</i>	18/03/2009
			83	15/01/2009	05/02/2009		13/02/2009	
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C		04, 05, 84	23/03/2009	15/04/2009		23/04/2009	23/09/2009
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Conduite de Véhicules	04	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>		<i>Inscriptions closes</i>	14/01/2009
		Espaces naturels Espaces verts	06	<i>Inscriptions closes</i>		<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Epreuves terminées</i>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>								
Puéricultrice Territoriale	A		13	17/11/2008	10/12/2008		18/12/2008	18/02/2009
Educateur de Jeunes Enfants	B		13	17/11/2008	10/12/2008		18/12/2008	18/02/2009
			05	09/12/2008	06/01/2009		15/01/2009	
ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	C		05, 84	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>		<i>Inscriptions closes</i>	<i>Epreuves terminées</i>
Auxiliaire de Puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	C		05, 84	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>		<i>Inscriptions closes</i>	<i>Epreuves terminées</i>

# CALENDRIER DES CONCOURS

Concours	Cat	Spécialités	CDG organiseurs	MODALITES D'INSCRIPTION				Date prévisionnelle des épreuves écrites
				Début des retraits des dossiers papiers ou des préinscriptions	Date limite d'acceptation des demandes de dossiers par voie postale et fin des préinscriptions CDG84 et 83	Fin des préinscriptions CDG06	Fin des retraits de dossiers papiers sur place et date limite de dépôt	
<b>FILIERE ANIMATION</b>								
Animateur territorial	B		84	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>		<i>Inscriptions closes</i>	<i>Epreuves terminées</i>
Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C		13	15/12/2008	07/01/2009		15/01/2009	24/03/2009
<b>FILIERE SECURITE</b>								
Gardien de Police Municipale	C		06, 13	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>	31/01/2009



# CALENDRIER DES EXAMENS

Examens	Cat	Spécialités	CDG organiseurs	MODALITES D'INSCRIPTION				Date prévisionnelle des épreuves écrites
				Début des retraits des dossiers papiers ou des préinscriptions	Date limite d'acceptation des demandes de dossiers par voie postale et fin des préinscriptions CDG84 et 83	Fin des préinscriptions CDG06	Fin des retraits de dossiers papiers sur place et date limite de dépôt	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Rédacteur Chef	B		04, 05, 06, 13	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Epreuves terminées</i>
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C		05	23/03/2009	15/04/2009		23/04/2009	23/09/2009
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Agent de Maîtrise	C		06, 13, 84	15/12/2008	07/01/2009	14/01/2009	15/01/2009	11/03/2009
			2B, 83	01/06/2009	23/06/2009		30/06/2009	16/09/2009
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	BTP VRD	05, 84	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>		<i>Inscriptions closes</i>	14/01/2009
		Espaces Naturels Espaces Verts	05, 84					
		Mécanique, Electromécanique	04, 05					
		Restauration	05, 13, 84					
		Environnement, Hygiène	05, 84					
		Conduite de Véhicules	04, 05, 84					

# CALENDRIER DES EXAMENS

Examens	Cat	Spécialités	CDG organiseurs	MODALITES D'INSCRIPTION				Date prévisionnelle des épreuves écrites
				Début des retraits des dossiers papiers ou des préinscriptions	Date limite d'acceptation des demandes de dossiers par voie postale et fin des préinscriptions CDG84 et 83	Fin des préinscriptions CDG06	Fin des retraits de dossiers papiers sur place et date limite de dépôt	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	BTP VRD	2B, 83	01/06/2009	23/06/2009		30/06/2009	23/09/2009
		Espaces Naturels Espaces Verts	2B, 83					
		Restauration	83					
		Environnement, Hygiène	2B, 83					
		Conduite de Véhicules	2B					
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>								
Agent Social de 1 <sup>ère</sup> classe	C		04, 05, 06, 13, 83	12/01/2009	04/02/2009	11/02/2009	12/02/2009	08/04/2009
<b>FILIERE CULTURELLE</b>								
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C		05	<i>Inscriptions closes</i>	<i>Inscriptions closes</i>		<i>Inscriptions closes</i>	<i>Epreuves terminées</i>

# CONDITIONS D' INSCRIPTION AUX CONCOURS ORGANISES

REDACTEUR TERRITORIAL		
Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<p>1. Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• baccalauréat ou titre prévu par l'arrêté du 25 août 1969 modifié fixant la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement secondaire en vue de l'inscription dans les universités ;</li> <li>• titre ou diplôme homologué au niveau IV des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 ;</li> </ul> <p>2. Ou avoir subi avec succès l'examen spécial d'accès aux études universitaires, ou être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires.</p>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics des trois fonctions publiques ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'association. Ces activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme.</p>
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE		
Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<p>Concours ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente (exemples : brevet des collèges, BEPC, CAP, BEP).</p>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires des trois fonctions publiques ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS ORGANISES

<b>ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>		
<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>Troisième concours</b>
<p>Concours ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concours.</p>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires des trois fonctions publiques ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>
<b>PUERICULTRICE TERRITORIALE</b>		
<b>Concours externe</b>		
<p>Concours ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture.</p>		
<b>EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</b>		
<b>Concours externe</b>		
<p>Concours ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.</p>		
<b>ATSEM DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>		
<b>Concours externe</b>		
<p>Concours ouvert aux titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Petite enfance ».</p>		

## CONDITIONS D' INSCRIPTION AUX CONCOURS ORGANISES

<b>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>		
<b>Concours externe</b>		
<p>Concours ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux titulaires de l'un des diplômes suivants : certificat d'auxiliaire de puériculture, certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture, diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.</li> </ul> <p>OU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux candidats ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.</li> </ul>		
<b>ANIMATEUR TERRITORIAL</b>		
<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>Troisième concours</b>
<p>Concours ouvert aux candidats titulaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soit du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ;</li> <li>2. Soit du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dans l'une des spécialités suivantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loisirs tous publics ;</i></li> <li>• <i>Techniques de l'information et de la communication</i></li> <li>• <i>Pêche de loisirs</i></li> <li>• Animation culturelle</li> </ul> </li> </ol>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics des trois fonctions publiques ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.</p>

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS ORGANISES

ADJOINT D'ANIMATION DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE		
Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<p>Concours ouvert aux candidats titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien (BAPAAT).</p>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires des trois fonctions publiques ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la réalisation d'actions d'animation, éducatives de développement local ou de médiation sociale.</p>
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE		
Concours externe		
<p>Concours ouvert aux personnes remplissant les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Age</u> : être âgé de 18 ans minimum au premier jour des épreuves</li> <li>• <u>Nationalité</u> : française</li> </ul> <p><u>Titre ou diplôme</u> : être titulaire au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V (notamment CAP, BEP, BEPC, Brevet des Collèges) ou tout autre diplôme de valeur équivalente ou supérieure.</p>		

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS ORGANISES**

### **REDACTEUR CHEF**

Examen ouvert aux rédacteurs ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de leur grade et les rédacteurs principaux sans condition d'ancienneté.

### **ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Examen ouvert aux adjoints administratifs territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.

### **AGENT DE MAITRISE**

Examen ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et comptant au moins 8 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emploi.

### **ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Examen ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant deux ans de services effectifs dans leur grade.

### **AGENT SOCIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Examen ouvert aux agents sociaux territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins deux ans de services effectifs dans ce grade.

### **ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Examen ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins deux ans de services effectifs dans ce grade.

Sauf disposition contraire dans le statut particulier, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emploi d'accueil fixées par le statut particulier (Article 13 du décret 85-1229 du 20/11/85).



33, avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – BP 169 – 06704 SAINT LAURENT DU VAR  
Accueil du public de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Tél : 04 92 27 34 34 - Site Internet : [www.cdg06.fr](http://www.cdg06.fr)

## TROUVER UN POINT D'ACCES PUBLIC A INTERNET POUR SE PREINSCRIRE AUX CONCOURS ORGANISES PAR LE CDG06 mise à jour au 11/12/2008

Vous souhaitez vous préinscrire à un concours ou examen organisé par le CDG06 mais vous n'avez pas d'ordinateur équipé d'un accès Internet.

Pour se préinscrire, il faut disposer :

- d'un ordinateur connecté à Internet et se rendre sur le site du CDG06 : [www.cdg06.fr](http://www.cdg06.fr)
- d'une imprimante reliée à l'ordinateur, en état de fonctionnement et alimentée en papier format 21 x 29,7.

Si vous avez avec vous toutes les informations nécessaires, la préinscription dure entre 5 et 10 minutes.

### **Notre conseil pour vous faciliter la préinscription : munissez-vous des informations suivantes pour pouvoir remplir complètement et sans erreur le formulaire de préinscription**

- vos choix d'inscription :
  - type de concours (externe, interne, troisième voie) ou examen,
  - spécialités et option (pour les concours qui le prévoient)
  - choix d'épreuves à faire lors de l'inscription (pour les concours qui le prévoient)
- les informations sur votre état-civil
- nom et coordonnées de votre employeur
- si vous êtes handicapé reconnu par la CDAPH (anciennement la COTOREP), le détail des aménagements éventuellement prescrits par le certificat du médecin agréé

### **1/ COMMENT TROUVER UN POINT D'ACCES INTERNET POUR SE PREINSCRIRE ?**

Vous pouvez recourir à plusieurs solutions

#### **• solliciter ses connaissances et sa famille :**

Selon les résultats de l'étude annuelle GfK-Sciences et Vie micro (Janvier 2007), 55% des foyers français sont équipés d'un ordinateur connecté à Internet.

➔ contactez votre entourage : vous trouverez certainement un parent ou un ami qui acceptera de mettre à disposition son ordinateur et de vous accompagner pour exécuter la procédure de préinscription.

#### **• utiliser les points d'accès publics à Internet proposés :**

3.500 points d'accès publics à Internet sont à disposition des usagers en France (source : Délégation aux usages de l'Internet) tant en ville que dans les villages pour faciliter l'accès de tous à Internet. Ils mettent à votre disposition un ordinateur avec connexion Internet et imprimante.

Il s'agit des bureaux d'information jeunesse, maisons de l'emploi, médiathèques,... où, en général, l'usage de l'équipement informatique est gratuit.

➔ pour connaître les adresses de ces points, vous pouvez consulter les « pages jaunes » de l'Annuaire – Rubrique « Internet : espaces de consultation » ou contacter les structures d'informations habituelles (syndicats d'initiatives et offices de tourisme, mairies).

D'autres points d'accès sont proposés par des prestataires privés (cyber-cafés, associations) qui mettent à votre disposition l'équipement informatique avec Internet moyennant quelques euros.

➔ si vous habitez dans les Alpes-Maritimes, nous vous proposons la liste ci-dessous.



## **2/ LISTE NON EXHAUSTIVE DE POINTS D'ACCES PUBLIC A INTERNET DANS LES ALPES-MARITIMES**

- **A l'accueil du CDG06**

Notre établissement met gratuitement à votre disposition durant les périodes d'inscription deux points d'accès internet :

**SAINT-LAURENT-DU-VAR - 06700**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

33, avenue Henri Lantelme – BP 169

☎ : 04-92-27-34-34

Horaires d'ouverture : 8h30-12 h 30 / 13h30-17h30

- **Dans les communes des Alpes-Maritimes**

**BIOT - 06410**

Espace Multimédia

7, balade des bachettes

☎ : 04-93-74-58-69

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi 10h00-12h30 / 14h00-18h00

service payant : 1,50 € / an

**BONSON - 06830**

Médiathèque municipale

Place Désiré Scoffier

☎ : 04-93-08-58-39

Horaires d'ouverture : mercredi 17h00-18h30, vendredi 16h45-18h45, samedi 10h30-12h00

Service gratuit accessible à tout usager (inscription concours uniquement)

**CAGNES-SUR-MER - 06800**

Cyber Pôle Economie Emploi Commerce Entreprises

1, rue Louis Négro

☎ : 04-92-02-57-37

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi 9h00-12h30 / 13h30-17h00 ; vendredi 9h00-12h30

Service gratuit accessible à tout usager sur rendez-vous.

**CANNES - 06400**

Association Logis des Jeunes de Provence

5, rue Mimont

☎ : 04-92-99-77-77

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 14h00 à 20h00

Service d'accès gratuit + facturation de 0,20€ par page imprimée.

**CASTELLAR - 06500**

Médiathèque municipale

52, route des Granges Saint-Paul

☎ : 04-92-41-88-05

Horaires d'ouverture : mardi et samedi 8h30-12h00 ; mercredi 8h30-12h00 / 14h00-17h00 ; vendredi 8h30-12h00 (sur rendez-vous)

Service payant 7,00€ / an

**GUILLAUMES - 06470**

Cybercentre – Point Information Jeunesse

Place de Provence

☎ : 04-93-05-59-09

Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi 15h00-17h00 ; mercredi 10h00-12h00 / 15h00-16h00 ; vendredi et samedi 16h30-18h00

Service payant 1,00€ pour 15mn + 0,15 c / impression

**LEVENS - 06670**

Office du Tourisme de Levens

3, placette Paul Olivier

☎ : 04-93-79-71-00

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9h30 -12h30 / 14h30 – 17h30

Service gratuit accessible à tout usager + facturation de 0.20 € par page imprimée.

**MANDELIEU-LA-NAPOULE - 06210**

Maison de l'Economie de Mandelieu-la-Napoule

649, avenue Jean Monnet

☎ : 04-92-97-37-23

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h00 -12h00 / 13h30 - 16h30 ; mercredi 9h00 – 12h00

Service gratuit accessible à tout usager

**MENTON - 06500**

Bureau Information Jeunesse de Menton (BIJ)

Place Ardoïno

☎ : 04-93-28-60-50

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Accès payant : forfait de 3,00€ pour 4x 30 minutes de connexion et impression de 5 pages maxi par connexion

**MOUANS-SARTOUX - 06370**

Espace Activité Emploi de Mouans-Sartoux

39, avenue de Cannes

☎ : 04-92-92-43-52

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi 13h30-16h30

Service gratuit accessible à tout usager - Il est conseillé de téléphoner afin de vérifier la disponibilité de l'ordinateur au 04-92-92-47-28

**NICE - 06300**

Espace Soleil Point Information Jeunesse

55, boulevard Louis Braille

☎ : 04-93-56-54-85

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 14h00-18h00 ; mardi et vendredi 10h00-12h00 / 13h00-18h00 ; jeudi 13h00-18h00

Accès gratuit pour une utilisation ponctuelle accessible à tout usager (puis abonnement de 7,00€ / trimestre pour des utilisations ultérieures)

**NICE - 06300**

Cyber Emploi de Nice

Place Yves Klein

☎ : 04-93-62-73-60

Horaires d'ouverture : lundi 13h45-17h30 ; du mardi au vendredi 9h00-12h45 / 13h45-17h30

Service gratuit accessible à tout usager

**PONT DE CLANS - 06420**

Maison des Services Publics de la Vallée de la Tinée

Communauté de Communes de la Tinée

1870, route de la Tinée

☎ : 04-93-02-96-12

Horaires d'ouverture : lundi, jeudi et vendredi 9h00-12h00 / 13h00-17h00 ; mardi 9h00-12h00

Service gratuit accessible à tout usager

**PUGET-THENIERS - 06260**

Foyer Rural CEPAGE (EREFPP) de Puget-Théniers

11, rue Alexandre Baréty

☎ : 04-93-05-00-19

Horaires d'ouverture : lundi 15h00 – 17h00 ; mardi au jeudi 8h30 – 12h00 / 15h00 -17h00 ; vendredi 8h30 -12h00

Service gratuit accessible à tout usager + facturation de 0.10 € par page imprimée en noir et blanc.

**ROQUEBILLIERE - 06450**

Point Public Vésubien (EREF)

8, rue Jean Laurenti

☎ : 04-93-03-54-51

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h00-12h00 / 13h45-16h45

Accès gratuit accessible à tout usager

**SAINT-AUBAN - 06850**

Point Public Espace Rural Emploi Formation (PPEREF) de Saint-Auban

344, avenue des Hôtels

☎ : 04-93-60-79-35

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00

Service gratuit limité aux demandeurs d'emploi

**SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE - 06780**

Bibliothèque Municipale de Saint-Cézaire-sur-Siagne

1, rue Arnaud

☎ : 04-93-60-29-92

Horaires d'ouverture : lundi 15h00-18h00 ; mercredi 15h00-18h00 ; samedi 9h00-13h00

Service gratuit accessible à tout usager

**SAINT-LAURENT-DU-VAR - 06700**

Bureau Information Jeunesse de Saint-Laurent-du-Var (BIJ)

41, avenue des Pignatières

☎ : 04-93-07-00-66

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9h00-12h00 / 14h00-17h45

Service gratuit accessible à tout usager

**SAINT-MARTIN-VESUBIE - 06450**

Télécentre Informatique

Chalet de l'Ancienne Gendarmerie

☎ : 04-93-03-37-62

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi, jeudi et samedi 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Service payant 4,00€ / heure (ou 1,00€ / 15 minutes)- 0,20€ l'impression Noir et Blanc - 0,30€ l'impression couleur

**SPERACEDES - 06530**

Bibliothèque Cyber Espace de Spéracèdes

11, boulevard du docteur Sauvy -

☎ : 04-93-60-89-84

Horaires d'ouverture : mardi 16h30-18h30 ; mercredi 9h00-12h00 / 14h00-18h00 ; vendredi 14h00-18h00 ; samedi 9h00-12h30

Service gratuit limité aux demandeurs d'emploi et aux résidents de la Commune

**TENDE - 06430**

Médiathèque Haute Roya

Avenue Marius Barucchi

☎ : 04-93-04-62-02

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi 14h00-18h00 ; mercredi et samedi 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Service gratuit accessible à tout usager

**VALDEROURE - 06750**

Bibliothèque municipale

29, rue de la Mairie

☎ : 04-93-60-39-96

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 15h00-17h00

Service gratuit limité aux habitants de la commune

**VALLAURIS - 06220**

Point Information Jeunesse de Vallauris (PIJ)

Place de la Libération

☎ : 04-93-64-79-31

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi 8h00-12h00 / 14h00-17h30 ; le samedi 8h00-13h30

Accès gratuit accessible à tout usager

**VENCE - 06140**

Bureau Information Jeunesse

Passage Cahours

☎ : 04-93-24-03-96

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9h00-12h30 / 14h00-17h30 sur RDV

Service gratuit accessible à tout usager

## COORDONNEES DES CENTRES DE GESTION PARTENAIRES

Centre de Gestion Organisateur	Adresse	Téléphone	Horaires d'Ouverture	Site Internet	Mail
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence	Chemin de Font de Lagier BP09 04130 VOLX	04 92 70 13 02	Accueil du public de 9h00 à 17h00	<a href="http://www.cdg04.fr">www.cdg04.fr</a>	<a href="mailto:courrier@cdg04.fr">courrier@cdg04.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes	55 bis avenue Jean Jaurès BP 78 05003 GAP CEDEX	04 92 53 29 10	Accueil du public de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (fermé le mercredi après-midi)	<a href="http://www.cdg05.fr">www.cdg05.fr</a>	<a href="mailto:cdgfpt05@cdg05.fr">cdgfpt05@cdg05.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes	33 avenue Henri Lantelme B.P. 169 06704 SAINT-LAURENT-DU-VAR	04 92 27 34 34	Accueil du public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30	<a href="http://www.cdg06.fr">www.cdg06.fr</a>	<a href="mailto:contact@cdg06.fr">contact@cdg06.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône	Les Vergers de la Thumine - CS10439 Boulevard de la Grande Thumine 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX02	04 42 54 40 60 <i>Concours uniquement le matin</i>	Accueil du public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)	<a href="http://www.cdg13.com">www.cdg13.com</a>	<a href="mailto:info@cdg13.com">info@cdg13.com</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var	Les Cyclades 1766 chemin de la planquette BP 90130 83957 La GARDE Cedex	04 94 00 09 20	Accueil du public de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00	<a href="http://www.cdg83.fr">www.cdg83.fr</a>	<a href="mailto:cdg83@wanadoo.fr">cdg83@wanadoo.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Corse	1, rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA	04 95 32 33 65	Accueil du public de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 (17h00 le vendredi)	<i>En cours de réalisation</i>	<a href="mailto:cdg2b.concours@free.fr">cdg2b.concours@free.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse	80, rue Marcel Demonque AGROPARC – BP81519 84916 AVIGNON CEDEX 9	04 32 44 89 30	Accueil du public de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	<a href="http://www.cdg84.fr">www.cdg84.fr</a>	<a href="mailto:cdg84@wanadoo.fr">cdg84@wanadoo.fr</a>